



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

Séance du jeudi 11 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
4 juin 2020

Date d'affichage
4 juin 2020

Objet de la délibération
*Direction des affaires
générales – Conseil
d'administration de
l'EHPAD « Félix Pey » -
Désignation de deux
représentants*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt, le onze juin deux mille vingt, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey.

Procurations :

BESSET Monique donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry,
ORTIS Elsa donne procuration à ATIAS Jessica.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Comme beaucoup d'établissement, la maison de retraite publique « Félix Pey » était un ancien hospice. Cet hospice a pour fondateur M. Félix Pey, membre du conseil de la fabrique de l'église paroissiale de Sollies Pont. C'est par un testament du 4 décembre 1836 que M. Pey a légué à la commission administrative une vaste maison avec jardin ainsi qu'une somme de 8000 francs destinée à la transformation de cet immeuble en un établissement pour les vieillards pauvres et malades.

L'hospice « Félix Pey » est pendant longtemps un établissement de charité destiné à recevoir les indigents sans distinction d'âge. D'abord desservi par les religieuses de l'Ordre de Sainte Marthe, celles-ci s'en occupent avec dévouement jusque dans les années soixante-dix. Puis un directeur à mi-temps vient gérer cet établissement.

Il faut attendre 1978 pour que l'hospice « Félix Pey » ait son propre directeur. C'est en effet à cette date, que le maire de l'époque, décide de donner à l'établissement un responsable à plein temps afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins et eu égard à la loi n° 75.535 du 30 juin 1970 modifiée relative aux institutions sociales et médico-sociales selon lesquelles l'établissement doit accueillir essentiellement des personnes âgées.

Peu à peu les hospices disparaissent au profit des maisons de retraite. C'est un arrêté du ministère de la Solidarité Nationale qui transforme l'hospice en maison de retraite le 8 avril 1981. Désormais, les maisons de retraite accueillent des personnes âgées de plus de 60 ans. Les personnes âgées reçoivent dans ces établissements les soins dont elles ont besoin dans une atmosphère aussi proche que possible de ce que serait la vie à domicile.

Cette transformation en établissement à caractère social inaugure une nouvelle politique en matière d'accueil des personnes âgées. Elle entraîne aussi un changement de statut juridique.

Pour qu'à cet effort social corresponde une meilleure prise en charge des soins, les maisons de retraite se dotent d'une section de cure médicale permettant d'assurer les soins liés à une perte d'autonomie.

Par arrêté du préfet du Var du 26 juillet 1982, la maison de retraite « Félix Pey » est autorisée à accueillir 47 personnes âgées.

Le conseil d'administration, en 1990, décide une première rénovation du bâtiment existant, puis en 1999 un deuxième bâtiment voit le jour permettant de créer une structure de 60 lits.

En 2002, grâce à cette extension, la maison de retraite se transforme en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) grâce à la signature de la convention tripartite (conseil général, préfecture-DDASS, sécurité sociale). C'est donc un établissement médicalisé qui accueille une population âgée fragilisée, ne pouvant plus rester à domicile. En conséquence l'établissement emploie du personnel soignant et diplômé.

(cf. www.felixpey.fr).

L'EHPAD Félix Pey est un établissement public autonome de statut hospitalier administré par un conseil d'administration dont la présidence est assurée par le maire de la commune.

Le directeur assure la gestion de l'établissement. Les élections municipales du 15 mars 2020 imposent la désignation, outre le maire qui assure la présidence de l'EHPAD, de deux représentants de la collectivité.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la santé publique,

VU la demande du directeur de l'EHPAD « Félix Pey » visant à désigner, outre le maire, deux représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration,

VU les élections municipales du 15 mars 2020,

VU le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 qui fixe l'entrée en fonction des conseillers municipaux élus au 1^{er} tour, le lundi 18 mai 2020,

CONSIDÉRANT que le maire en est membre de droit et en assure la présidence,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

• **PROCÉDE** par un vote à main levée (après accord à l'unanimité de l'ensemble de l'assemblée), à la désignation de 2 membres qui siégeront au conseil d'administration de l'EHPAD « Félix Pey »,

Il est demandé aux conseillers municipaux qui le souhaitent de faire acte de candidature.

Élection des membres :

Sont candidats :

- Madame Roseline FOUCOU
- Madame Danièle RAVINAL

Le vote a donné le résultat suivant :

POUR	33
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ont obtenu :

- Madame Roseline FOUCOU (33 voix)
- Madame Danièle RAVINAL (33 voix)

Madame Roseline FOUCOU et Madame Danièle RAVINAL sont élues membres du conseil d'administration de l'EHPAD « Félix Pey ».

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **17 JUIN 2020**
et publication ou notification du **18 JUIN 2020**

